

FICHE DE POSTE

Créé le : 24.05.2018

1 - DENOMINATION DU POSTE

Chargé d'inclusion socioprofessionnelle, CCN66, Niv.3

2 - DEFINITION DU POSTE

Le chargé en inclusion aura pour mission d'interagir avec le territoire et ce dans un rapprochement du secteur médico-social et de celui du monde du travail. Il a pour mission d'organiser les stages dans les entreprises et les administrations, de prospecter pour des futurs employeurs, tout en assurant un suivi des élèves au C.F.A.S. et des anciens élèves en situation ponctuelle de rupture avec l'emploi.

Il sera à l'intersection des services, des institutions et des dispositifs, s'assurant d'un point de vue global de la bonne adéquation entre les besoins, les attentes et l'accompagnement proposé. Il fera partie de l'équipe pluridisciplinaire et plus largement pourra participer, au besoin, aux réunions du service éducatif, d'enseignement technique de l'IME, ou aux réunions de fonctionnement des Sessad et établissements de l'AJS.

3 - SERVICE DE RATTACHEMENT

IME Aristide Maillol

4- MISSIONS DU POSTE

- La mission première d'analyse et d'intervention auprès de personnes, de groupes et d'institutions peut se décliner en IME autour de quatre grands axes :
 - Intervention auprès des jeunes,
 - Collaboration avec les familles et les partenaires,
 - Participation à la vie institutionnelle,
 - Maintien de ses connaissances à jour (temps de « documentation personnelle »).

- La prise en compte du statut de cadre fonctionnel génère également certaines missions :
 - Réflexion et élaboration des projets de l'établissement, conjointement avec l'équipe de direction et l'équipe médicale,
 - Participation à des temps de formation,
 - Participation à la démarche de qualité dans son ensemble.

5- ACTIVITES LIEES AU POSTE

- Intervention auprès des jeunes :
 - Elaboration d'un PA (Projet d'Accompagnement) avec le bénéficiaire et la psychologue. Il devra présenter les actions à mener dans le cadre d'un projet de vie et un projet professionnel réaliste. Ils seront également animateurs du réseau autour dudit projet.
 - Accompagnements en Milieu Ordinaire dans le cadre de la scolarité, de l'emploi, du logement, de la citoyenneté, des loisirs et de la mobilité.
 - Intervention sur les lieux de vie du jeune adulte, gestion de l'appartement inclusif.

- Collaboration avec les familles, le réseau et les partenaires :
 - Travail d'information, de sensibilisation, d'accompagnement et de soutien, selon les situations, demandes et besoins,
 - coordonner l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur de l'inclusion socioprofessionnelle des jeunes adultes en situation de handicap
 - Faciliter les communications entre la famille et les différentes institutions.

- Participation à la vie institutionnelle :
 - Présence aux différentes étapes qui jalonnent le parcours des jeunes au sein de l'établissement : admissions, MDPH, réorientations...
 - Réunions d'équipe : PPA, réunion de services

- Soutien aux équipes extérieures dans l'accompagnement et la réalisation du projet de vie
- Travail de rédaction sur les différentes tâches imparties.

6 - ENJEUX

- Promouvoir un travail en réseau visant l'inclusion socioprofessionnelle.
- Travail ambulatoire en autonomie
- Démarche qualité (évaluation interne et externe).
- Promotion de la bienveillance.
- Favoriser la cohérence du projet éducatif avec les besoins et les attentes de la personne accompagnée
- Faciliter la coordination des actions transdisciplinaires et inter-établissement en lien avec le PPA du jeune
- Connaître et communiquer les missions liées au poste
- Participer aux groupes de réflexion institutionnels ou inter-institutionnels
- Connaître les évolutions du cadre législatif d'intervention
- Participer à la démarche qualité
- Inscrire ses actions dans une démarche bienveillante
- Savoir ajuster et évaluer ses actions au regard des préconisations en vigueur

7 - RELATIONS HIERARCHIQUES

Directeur de l'établissement, Directeur général de l'Association, Président de l'Association (Conseil d'Administration).

8- DELEGATION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE

Délégation ponctuelle de représentation de l'établissement sur l'extérieur.

9 - RELATIONS FONCTIONNELLES INTERNES

Travail relationnel avec l'ensemble des personnes, des services et établissements intervenants dans le champ de l'inclusion socioprofessionnelle.

10 - PARTICIPATION A DES GROUPES DE TRAVAIL

- Dans l'établissement :
 - Réflexion théorique, à thème (selon les demandes et besoins des équipes éducatives).
 - Réflexion institutionnelle (démarche qualité, organisation interne, documents réglementaires...).
- En dehors de l'établissement :
 - Promotion de l'établissement (échanges intra et inter associatifs, connaissance du schéma départemental du handicap...).
 - Formation continue (groupes de travail théorique et technique ...).

11 - COMPETENCES REQUISES

Le chargé d'inclusion occupe une place privilégiée dans le dispositif de l'IME par son ancrage dans les réalités du milieu ordinaire et du monde du travail, il joue un rôle d'interface entre l'éducation spécialisée et l'entreprise, ses compétences et ses qualités sont multiples et variées :

- Les SAVOIR FAIRE
 - . savoir instaurer une relation
 - . pouvoir travailler en réseau
 - . connaître les dispositifs de placement et les mesures d'accompagnement
 - . évaluer les compétences des personnes accueillies
 - . transmettre les informations par oral, par écrit ou par l'outil informatique

- Les SAVOIR ETRE
 - . avoir l'esprit d'équipe
 - . avoir le sens de l'organisation
 - . savoir respecter un devoir de réserve
 - . respecter le cadre réglementaire lié à la sécurité
 - . être respectueux des règles et du projet institutionnel

12 - SUGGESTIONS OU CONTRAINTES DU POSTE

Temps plein

13 - MOYENS DU POSTE

- Locaux adaptés
- Véhicule de service, téléphone portable
- Budget éducatif
- Matériel éducatif
- Matériel administratif et informatique.
- Temps d'écrits de synthèse et de « documentation personnelle ».

14 - ADAPTATIONS

Formation complémentaire spécifique de Coordonnateur de parcours complexes.